

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ D'ANTOINE-LABELLE**

Procès-verbal du conseil des maires et des mairesses de la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle, tenue par visioconférence le 26 mai 2020 à 10h30, la séance ordinaire ayant été convoquée selon les dispositions de la réglementation en vigueur ; ledit conseil étant autorisé à siéger à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux, pourvu que cette séance soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat des délibérations entre les membres, suivant l'Arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sont présents et forment le quorum requis :

Mme Francine Asselin-Bélisle, mairesse de Lac-Saguay
Mme Céline Beauregard, mairesse de La Macaza
M. Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier
Mme Annick Brault, mairesse de Sainte-Anne-du-Lac
M. Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge
M. Georges Décarie, maire de Nominingue
M. Michel Dion, maire de Kiamika
M. Luc Diotte, maire de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles
M. André-Marcel Évéquoz, maire de Mont-Saint-Michel
M. Pierre Flamand, maire de Lac-des-Écorces
Mme Francine Laroche, mairesse de Notre-Dame-de-Pontmain
Mme Danielle Ouimet, mairesse de Lac-du-Cerf
M. Gilbert Pilote, maire de Ferme-Neuve
Mme Colette Quevillon, mairesse de Lac-Saint-Paul
M. Stéphane Roy, maire de Notre-Dame-du-Laus
M. Normand St-Amour, maire de Chute-St-Philippe
M. Luc St-Denis, maire de L'Ascension

Me Mylène Mayer, secrétaire-trésorière directrice générale, Me Mélie Lauzon, adjointe à la direction générale aux activités administratives et Mme Karine Labelle, secrétaire de direction, sont également présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, M. Gilbert Pilote, ouvre la séance à 10 h 30. La directrice générale vérifie les présences.

RÉSOLUTION MRC-
CC 13726-05-20

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Céline Beauregard, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en y ajoutant toutefois les points suivants :

- Demande d'aide financière d'urgence de Centraide;

- Point d'information quant à des nouvelles concernant les parcs régionaux, à la demande de M. Georges Décarie;
- État de situation des camps de jour municipaux, à la demande de M. Pierre Flamand.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13727-05-20

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA
MRC DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2020**

Il est proposé par Mme Annick Brault, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'adopter tel que déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC d'Antoine-Labelle du 28 avril 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13728-05-20

**INFORMATION SUR LE PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ
ADMINISTRATIF DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL
2020**

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le procès-verbal du Comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle de la séance ordinaire du 9 avril 2020 tel que rédigé.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13729-05-20

DÉPÔT DES COMPTES-RENDUS ET PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par Mme Céline Beauregard et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les procès-verbaux et comptes-rendus suivants :

- Compte-rendu du comité paritaire MRC-CTAL | 11 mars 2020
- Compte-rendu du Comité d'investissement commun (CIC) | 15 avril 2020
- Compte-rendu du comité Internet haute-vitesse | 16 septembre 2019
- Compte-rendu du comité jeunesse AD_VISION | 14 avril 2020
- Compte-rendu du comité SCRSI | 23 janvier 2019
- Procès-verbal du comité consultatif agricole | 18 novembre 2019

ADOPTÉE

**RETOUR SUR LES APPUIS DONNÉS AU COMITÉ
ADMINISTRATIF DU 13 MAI 2020**

La directrice générale informe les maires et mairesses des appuis qui ont été donnés par le Comité administratif lors de la séance du 13 mai 2020, à savoir :

- Demande d'appui de la municipalité de Lac-Saguay quant à l'installation de boîtes postales extérieures permanentes
- Demande d'appui de la MRC de Brome-Missisquoi quant à l'accélération du déploiement d'Internet haute vitesse
- Demande d'appui de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles quant aux voyages et forfaits annulés : Maintien du remboursement initial pour services non rendus.

RÉSOLUTION MRC-
CC 13730-05-20

**RAPPORT ANNUEL DE SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE
DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
(PGMR)**

ATTENDU que le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC d'Antoine-Labelle a été adopté le 30 août 2016 au terme du règlement 453;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a actualisé par le décret 548-2013 le cadre normatif du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*;

ATTENDU qu'au terme de ce cadre normatif l'autorité en charge du PGMR, soit la MRC d'Antoine-Labelle, doit transmettre pour le 30 juin de chaque année un rapport de suivi faisant état de la mise en œuvre des mesures prévues dans le PGMR;

Il est proposé par Mme Danielle Ouimet, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt, tel que rédigé, le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles dans le cadre du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*.

Il est de plus résolu de transmettre ledit rapport au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13731-05-20

**SUITE DE LA DÉMARCHE D'ATTRACTIVITÉ
TERRITORIALE**

ATTENDU la présentation des travaux relativement au développement de l'identité régionale de la MRC, au comité décisionnel dans le cadre de la démarche d'attractivité territoriale par la firme Visages Régionaux, tenue le 22 avril 2020;

ATTENDU que cette image de marque a été développée suivant entre autres, un investissement du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) et faisait suite à un besoin véhiculé par la table RH mise en place par Zone Emploi;

ATTENDU que cette image de marque a été développée avec l'objectif de maintenir et d'inciter la population active (18-40 ans)

à s'établir dans la MRC d'Antoine-Labelle

ATTENDU la présentation du projet de la démarche d'attractivité territoriale aux maires et mairesse, par la firme Visages Régionaux, tenue le 25 mai 2020;

ATTENDU que la coordonnatrice des communications était affectée au CLD à raison de 17,5 heures et les besoins en ressource humaine que ce projet nécessite;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Stéphane Roy et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport d'étape présentant les travaux réalisés quant à l'image de marque développée par Visages Régionaux, de mandater la direction générale de la MRC à poursuivre la démarche pour la réalisation des travaux prévus en 2020 dans le cadre de la démarche d'attractivité suivant le budget proposé de 70 000 \$ et de préparer dans le cadre du processus budgétaire 2021 des scénarios visant à maintenir la démarche;

Il est de plus résolu d'affecter la coordonnatrice des communications à raison de 17,5 heures semaine à cette démarche à compter de juillet 2020;

Il est finalement résolu d'octroyer un montant de 10 000 \$ provenant des sommes résiduelles du projet FARR 2019-2020 d'attractivité territoriale à Zone Emploi pour soutenir son engagement dans la poursuite de la démarche.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13732-05-20

FESTIVAL INTERNATIONAL HAUTES-LAURENTIDES

ATTENDU que le Festival International des Hautes-Laurentides est une activité qui a vu le jour sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que les bureaux du Carrefour Bois-Chantants étaient situés dans la municipalité de La Macaza et que depuis le printemps 2020, les bureaux du Carrefour Bois-Chantants sont situés à Terrebonne;

ATTENDU que le nom initial Festival Classique des Hautes-Laurentides avait été attaché au territoire des Hautes-Laurentides et qu'au printemps 2020, le festival a changé de nom et s'appelle dorénavant le Festival Stradivaria;

ATTENDU que le territoire de la MRC par l'entremise entre autres des municipalités, de la MRC et du CLD a soutenu les démarches du festival depuis sa création;

ATTENDU que le conseil de la MRC désire souligner son intention de maintenir cette offre culturelle sur son territoire;

ATTENDU que le conseil de la MRC démontre un attachement et un intérêt particulier envers ce festival de grande qualité qui fait rayonner le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que le conseil de la MRC demande qu'un élément significatif représentant les Hautes-Laurentides apparaisse afin que l'origine de ce Festival, qui a vu le jour bien avant d'autres au Québec, ne soit pas oubliée;

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par Mme Céline Beauregard et résolu à l'unanimité de signaler au conseil d'administration l'inquiétude du conseil de la MRC quant aux dernières orientations et modifications apportées au festival classique et souligne son intérêt à ce que celui-ci demeure actif et présent sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13733-05-20

**OCTROI DE CONTRAT POUR LE PHOTOCOPIEUR DE LA
MRC D'ANTOINE-LABELLE**

ATTENDU que par l'adoption de la résolution MRC-CA-13919-06-16 la MRC avait conclu un contrat de location d'un photocopieur Xerox WorkCenter W7855TP1 avec la firme XMA Solutions d'affaires pour un terme de 66 mois ;

ATTENDU que le photocopieur Xerox WorkCenter W7855TP1 ne répond plus aux besoins de la MRC et doit être remplacé ;

ATTENDU la proposition faite à la MRC par l'entreprise Bureautech Laurentides inc. pour la location d'un photocopieur Konica-Minolta Bizhub-C759, un plan d'entretien pour cet appareil et la reprise du photocopieur Xerox WorkCenter W7855TP1 ;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Michel Dion et résolu à l'unanimité d'octroyer à l'entreprise Bureautech Laurentides inc., un contrat pour la location d'un photocopieur Konica-Minolta Bizhub-C759 pour un terme de 60 mois, pour des frais de location mensuels de 395 \$ par mois, avant les taxes, incluant les frais de retour et la balance de location de l'appareil Xerox WorkCenter W7855TP1 et de souscrire au plan d'entretien «Or» pour le nouvel appareil.

Il est de plus résolu que la MRC se départisse du photocopieur Xerox WorkCenter W7855TP1 en mettant fin au contrat de location.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale à signer tout document à cet effet, pour et au nom de la MRC.

ADOPTÉE

**DATE QUANT AU RETOUR SUR L'ÉLECTION DU PRÉFET
AU SUFFRAGE UNIVERSEL**

La directrice générale informe les maires et mairesses qu'une rencontre de discussion se tiendra prochainement au sujet de l'élection du préfet au suffrage universel. La date sera déterminée en fonction de leurs disponibilités.

RÉSOLUTION MRC-
CC 13734-05-20

**MISE À JOUR DU PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE
DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE (SCRSI) RÉVISÉ**

ATTENDU la présentation par le coordonnateur régional en incendie du projet de *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) révisé* devant le comité SCRSI, lors de la rencontre du 6 mai 2020;

ATTENDU que certaines informations doivent être obtenues afin de finaliser la rédaction du projet de SCRSI révisé;

ATTENDU la recommandation du comité SCRSI ;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité d'accepter le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) révisé, d'autoriser sa mise à jour par le coordonnateur régional en sécurité incendie lorsque les données manquantes seront obtenues et de transmettre la version mise à jour au ministère de la Sécurité publique pour adoption.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13735-05-20

**PROJET D'ENTENTE DE SAUVETAGE D'URGENCE EN
MILIEU ISOLÉ (SUMI)**

ATTENDU que le 28 août 2018, le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle a adopté un *Protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé (PLIU)* afin de baliser les interventions de sauvetage hors du réseau routier et accroître la protection offerte dans ces secteurs (MRC-CC-12987-08-18);

ATTENDU que grâce au Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier du Ministère de la Sécurité publique du Québec, la MRC en 2019 a reçu une aide financière qui a permis d'équiper ou de mettre à niveau les équipements de sauvetage d'urgence en milieu isolé de quatre services de sécurité incendie sur son territoire, soit les services des municipalités de Notre-Dame-du-Laus, de Ferme-Neuve, de Lac-des-Écorces et de l'agglomération de Rivière-Rouge;

ATTENDU que les municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle souhaitent s'entraider afin que chacune d'entre elles puissent bénéficier à moindre coût des ressources à leur disposition pour le sauvetage d'urgence en milieu isolé et afin d'assurer ce service sur l'ensemble de leurs territoires;

ATTENDU que les municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle souhaitent conclure une entente intermunicipale de fourniture de services pour encadrer services d'urgence en milieu isolée sur leurs territoires ;

ATTENDU la recommandation du Comité de coordination du Schéma de couverture de risque en sécurité incendie tenu le 6 mai 2020 quant à l'adoption de la présente entente et la résolution du

Conseil de la MRC (MRC-CC-13735-05-20);

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Charette et résolu à la majorité d'accepter tel que déposé, le projet d'Entente de sauvetage en milieu isolé.

Il est de plus résolu d'autoriser le préfet et la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, ladite entente ainsi que tout document nécessaire à ce dossier.

M. André-Marcel Évéquoz, maire de Mont-Saint-Michel, demande d'inscrire sa dissidence.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

RÉSOLUTION MRC-
CC 13736-05-20

**PROPOSITION QUANT AUX NOUVELLES MODALITÉS DU
PROGRAMME RÉNORÉGION (PRR) DE LA SOCIÉTÉ
D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)**

ATTENDU que la MRC est partenaire de la Société d'Habitation du Québec et administre sur son territoire les Programmes d'amélioration de l'habitat, dont le programme RénoRégion;

ATTENDU que lors des programmations précédentes, les demandes d'aide financière pour ce programme dépassaient les fonds disponibles;

ATTENDU que dans ce contexte le Conseil entend prioriser le traitement des demandes d'aide financière des propriétaires de résidences qui comportent des défauts majeurs qui menacent la santé et la sécurité des occupants ou qui affectent de façon importante l'intégrité de l'immeuble;

ATTENDU le document Critères de priorisation de la MRC d'Antoine-Labelle pour le traitement des demandes présentées dans le cadre du Programme RénoRégion de la SHQ soumis au Conseil;

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par Mme Annick Brault et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le document Critères de priorisation de la MRC d'Antoine-Labelle pour le traitement des demandes présentées dans le cadre du Programme RénoRégion et de prioriser le traitement des demandes reçues dans le cadre de la programmation 2020-2021 du programme RénoRégion en fonction des critères qui y sont énoncés;

Il est de plus résolu qu'une période d'inscription au programme soit lancée pour une période approximative de 30 jours ouvrables suivant l'annonce du lancement la programmation RénoRégion 2020-2021 par la Société d'habitation du Québec; au besoin, les dossiers présentant une menace immédiate pour la santé et la sécurité des occupants pourront être sélectionnés et traités avant la fin de la période d'inscription;

Il est de plus résolu que la priorisation du traitement des dossiers admissibles soit établie par un comité composé de trois membres nommés par la direction générale.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13737-05-20

**FRAIS OPTIONNELS QUANT AU CONTRAT ADM-13-2018 -
FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE
DÉPLOIEMENT D'UN RÉSEAU DE FIBRES OPTIQUES
DANS LE CADRE DU PROJET BRANCHER ANTOINE-
LABELLE (BAL)**

ATTENDU que, par sa résolution MRC-CC-12922-05-18, la MRC a accordé à la firme CIMA+ le contrat ADM-13-2018 pour la fourniture de services professionnels pour le déploiement d'un réseau de fibres optiques dans le cadre du projet « Brancher Antoine-Labelle »;

ATTENDU que ce contrat comprend un volet optionnel en prévision de services supplémentaires qui seraient requis pour la bonne réalisation du mandat;

ATTENDU que les quantités initialement estimées pour le volet optionnel et le montant soumissionné par la firme CIMA+ ont justifié une réserve budgétaire initiale de 134 000 \$ pour couvrir ces frais;

ATTENDU que ces sommes ont été employées en totalité suite à l'approbation par la MRC de diverses demandes d'autorisation de modification de projet (AMP);

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir que des sommes supplémentaires pourraient être requises pour la réalisation de services supplémentaires prévus au volet optionnel;

ATTENDU qu'en fonction de l'avancement des travaux et des prévisions, un montant supplémentaire de 150 000 \$ pourrait devoir être affecté au volet optionnel;

ATTENDU les actuelles réclamations de CIMA+ pour des sommes supplémentaires quant au volet principal du contrat ;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité qu'un montant supplémentaire de 25 000 \$ soit réservé pour être affecté au paiement de services prévus au volet optionnel du contrat ADM-13-2018, le cas échéant, lorsqu'une demande d'autorisation de modification de projet sera dûment approuvée par la MRC.

Il est de plus résolu que le Conseil étudie, à sa séance du mois de juin, la possibilité d'affecter des sommes supplémentaires pour le paiement de services prévus au volet optionnel, et ce, en fonction de l'évolution du dossier.

ADOPTÉE

**APPUI AUX DÉMARCHES DE FIBRE ARGENTEUIL DANS
LE CADRE DES PROBLÉMATIQUES ET SOLUTIONS
POUR LE DÉPLOIEMENT RAPIDE DES RÉSEAUX DE
FIBRES OPTIQUES**

ATTENDU la demande d'appui reçu de Fibre Argenteuil quant aux problématiques et solutions pour le déploiement rapide des réseaux de fibres optiques;

ATTENDU les démarches de Fibre Argenteuil auprès du gouvernement du Canada afin qu'il facilite les processus d'accès aux structures de soutènement des réseaux de télécommunications et ainsi donner un accès à Internet haute vitesse à l'ensemble des citoyennes et citoyens visés par les projets de déploiement Internet haute vitesse financés dans le cadre du programme Brancher pour Innover et dans tout autres programmes de subventions à venir;

ATTENDU qu'il n'est plus à démontrer que l'accès à Internet haute vitesse constitue un droit et un service essentiel qui favorise notamment le développement commercial et industriel, le tourisme, l'agriculture et le télétravail et qui joue un rôle indispensable dans le développement économique et social d'une communauté;

ATTENDU que l'accessibilité à Internet haute vitesse dans les milieux ruraux et semi-ruraux jouera un rôle essentiel dans la réussite scolaire, l'occupation et la vitalité du territoire ainsi que sur la rétention des jeunes et l'accueil de nouvelles familles et cela est d'autant plus vrai aujourd'hui alors que nous traversons une crise sans précédent qui exacerbe le besoin d'avoir accès à des infrastructures numériques de qualité;

ATTENDU que ces faits militent en faveur d'une intervention du gouvernement du Canada afin de dénouer les impasses, embûches et contraintes liées à l'accès aux structures de soutènement.

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'appuyer les démarches de Fibre Argenteuil auprès du gouvernement du Canada et ainsi, demande au gouvernement d'accueillir favorablement les solutions apportées par Fibre Argenteuil inc. afin que les projets de déploiement d'Internet haute vitesse menés par des entités municipales et organismes à but non lucratif puissent être mis en œuvre le plus rapidement possible.

ADOPTÉE

**RETOUR SUR LES PROJETS DANS LE CADRE DU PLAN
D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR L'INCLUSION
ÉCONOMIQUE ET LA PARTICIPATION SOCIALE
(PAGIEPS)**

ATTENDU que le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS) 2017-2023 a comme objectif de sortir les personnes les plus défavorisées de la pauvreté en favorisant la participation sociale des personnes et des familles à faible revenu et la mobilisation des milieux;

ATTENDU l'appel de projets tenu en mai et juin 2019 pour le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, suite auquel un montant de 357 217 \$ a été octroyé à sept promoteurs;

ATTENDU l'appel de projets tenu en mars et avril 2020 pour le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, auquel une somme totale de 298 290 \$ a été octroyée pour la réalisation de six projets;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par Mme Annick Brault et résolu à l'unanimité d'accepter la recommandation du comité d'analyse du PAGIEPS quant aux projets suivants :

- Zone Emploi | Projet Le « Local » : 88 290 \$
- Table de concertation en sécurité alimentaire Antoine-Labelle | Projet Jardins solidaires « Cultiver pour nourrir » : 80 000 \$
- Centre de pédiatrie sociale Antoine-Labelle | Projet Service de suivi/accompagnement en milieu rural : 20 000 \$
- La Manne du jour \ Projet Connaissances et compétences alimentaires : 40 000 \$
- Action Bénévole de la Rouge | Projet Par'Aînés : 50 000 \$
- Maison Lyse-Beauchamp | Projet Résilience : 20 000 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13740-05-20

**DEMANDE AU MINISTRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
QUANT AUX TRAVAUX DE LA ROUTE 117**

ATTENDU que des études d'opportunités ont été effectuées sur les tronçons Lac-des-Écorces/Mont-Laurier ainsi que Labelle/Rivière-Rouge ;

ATTENDU que les projets de sécurisation et d'amélioration de la fluidité de la route 117 entre Labelle et Mont-Laurier ont, depuis 2011, obtenu le feu vert à trois reprises par le ministère des Transports du Québec, et ce, par monsieur Norman M^eMillan, ministre délégué aux Transports, en 2011, par monsieur Sylvain Gaudreault, ministre des Transports en 2012 et par monsieur André Fortin, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports en 2018 ;

ATTENDU que depuis mars 2018, les travaux sur la route 117 entre Labelle et Rivière-Rouge sont inscrits sous la section « à l'étude » du Plan québécois des infrastructures ;

ATTENDU que le 1^{er} février 2019, la direction régionale du MTQ a présenté au comité SOS 117 ses intentions de faire plusieurs travaux sur la partie au nord de Rivière-Rouge ;

ATTENDU que le 15 mars 2019, monsieur François Bonnardel, ministre des Transports du Québec, a annoncé la mise à jour de l'étude d'opportunités ;

ATTENDU que le 20 septembre 2019, la directrice de cabinet du ministère des Transports a présenté au comité SOS 117 les orientations de l'étude d'opportunités en cours de réalisation ;

ATTENDU que le 30 janvier 2020, le ministre des Transports du

Québec s'est engagé à annoncer au cours du printemps 2020, la solution retenue pour sécuriser la route 117 entre Labelle et Rivière-Rouge ;

ATTENDU qu'aucun calendrier des travaux n'a été communiqué malgré les demandes répétées ;

ATTENDU que depuis que le ministère s'est engagé, en 2011, à corriger les déficiences de la route 117, il y a eu 36 décès ;

ATTENDU que la route 117 doit bénéficier d'importantes améliorations entre Labelle et Mont-Laurier ;

ATTENDU qu'en plus d'assurer une meilleure fluidité et une sécurité optimale aux utilisateurs routiers, l'exécution des travaux d'amélioration de la route 117 sur une période de 4 à 6 ans permettrait d'améliorer la capacité de la MRC d'Antoine-Labelle à contribuer à l'économie du Québec ;

ATTENDU que le ministre des Transports du Québec a annoncé une enveloppe budgétaire de 3,2 milliards de dollars ;

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par M. Michel Dion et résolu à l'unanimité de demander au ministre des Transports du Québec ce qui suit :

- Présenter à la MRC d'Antoine-Labelle, les orientations du mémoire en préparation, et ce, en vue d'être déposé au conseil des ministres ;
- Respecter son engagement d'annoncer la solution retenue avant le 21 juin 2020 pour la portion entre Labelle et Rivière-Rouge ;
- Déposer à la MRC d'Antoine-Labelle l'échéancier qu'il s'engage à respecter pour la réalisation du plan d'intervention afin d'améliorer la sécurité de la route 117 entre Labelle et Mont-Laurier, au plus tard, le 31 août 2020 ;
- D'inscrire les travaux qui sont nécessaires sur la route 117 entre Labelle et Rivière-Rouge dans la section « en planification » dès la prochaine mise à jour du Plan québécois des infrastructures (PQI) afin d'être en réalisation le plus rapidement possible.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13741-05-20

**ABROGATION DE LA RÉSOLUTION MRC-CC-13550-11-19
QUANT AUX SÉANCES DU CONSEIL DE LA MRC TENUES
À L'EXTÉRIEUR POUR L'ANNÉE 2020**

ATTENDU la résolution MRC-CC-13550-11-19 quant aux séances du conseil de la MRC d'Antoine-Labelle tenues à l'extérieur pour l'année 2020;

ATTENDU la crise actuelle dans le cadre de la pandémie de COVID-19;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Pierre

Flamand et résolu à l'unanimité d'abroger la résolution MRC-CC-13550-11-19 quant aux séances du conseil de la MRC d'Antoine-Labelle tenues à l'extérieur pour l'année 2020.

Il est de plus résolu que ces séances du conseil de la MRC d'Antoine-Labelle se tiennent à la salle des Préfets de l'Édifice Émile-Lauzon, situé au 405, rue du Pont, Mont-Laurier, à moins que ces séances doivent être tenues par visioconférence en raison de la crise sanitaire.

ADOPTÉE

SERVICE D'INGÉNIERIE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13742-05-20

PLAN DE RÉALISATION PRÉLIMINAIRE QUANT AU PROJET D'ENTENTE DE DEUX (2) MILLIONS DE DOLLARS ENTRE LA CORPORATION DU PARC LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD ET LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH)

ATTENDU qu'en avril 2020, la Corporation du parc linéaire Le P'tit Train du Nord a obtenu une aide financière de deux (2) millions de dollars de la part du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) afin d'améliorer et développer le parc linéaire Le P'tit Train du Nord;

ATTENDU que le comité administratif de la Corporation du parc linéaire Le P'tit Train du Nord souhaite répartir le montant de l'aide entre les MRC et villes en fonction du nombre de kilomètres du parc linéaire sur chaque territoire;

ATTENDU que, selon cette répartition, un montant approximatif de 750 000\$ serait attribué pour des interventions sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que la MRC doit présenter son plan de réalisation au comité administratif de la Corporation du parc linéaire Le P'tit Train du Nord afin que celui-ci puisse adopter sa programmation des interventions correctives ou de maintien des actifs, des améliorations et des mises aux normes nécessaires à la pérennité et au développement du parc linéaire Le P'tit Train du Nord;

ATTENDU que le Service d'ingénierie de la MRC a produit un rapport d'inspection générale à jour des tronçons du Parc linéaire du son territoire ainsi qu'un tableau de compilation des données afin d'identifier les travaux nécessaires pour mettre à niveau l'infrastructure du parc linéaire;

ATTENDU que par sa résolution MRC-13716-04-20, le Conseil de la MRC a autorisé qu'un montant de 50 000 \$ soit réservé à même l'enveloppe approximative de 750 000 \$ disponible pour la MRC afin de réaliser les plans et devis pour la construction d'une passerelle au km 198;

ATTENDU les recommandations du Service d'ingénierie de la MRC;

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le document présentant le plan préliminaire de réalisation des travaux proposés et de soumettre au comité administratif de la Corporation du parc linéaire Le P'tit Train celui-ci prévoyant entre autre les réalisations suivantes :

- 1- La réalisation de plans et devis pour préparer la construction d'une passerelle au km 198, pour un budget de 50 000 \$;
- 2- La réalisation de travaux de fondation, de ponceaux et de pavage dans les zones rouges en priorisant les zones identifiées comme P1 et P1*, pour un budget de 350 000\$
- 3- La réalisation de travaux d'asphaltage dans des zones achalandées, soit celles de Nomingue et de la Gare de Rivière-Rouge, pour un budget de 350 000\$

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale ou la directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la MRC, tout document nécessaire relatif à ce dossier.

ADOPTÉE

BONIFICATION AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ)

La directrice du service d'ingénierie informe les maires et mairesses de la bonification au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du ministère des Transports du Québec (MTQ) mise en place dans le cadre d'un plan de relance économique en raison des impacts de la COVID-19.

Les municipalités et villes sont donc invités à présenter leurs projets à la directrice du service d'ingénierie, dès que possible.

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS (MTQ) | MODALITÉS D'APPLICATION 2020-2021 - RÉVISÉES AVRIL 2020

La directrice du service d'ingénierie informe les maires et mairesses que le Programme d'aide à la voirie locale (PAV) du MTQ est ouvert depuis le 19 mai 2020. Elle présente les principales modifications apportées à ce programme.

Elle présente également l'état du traitement des dossiers des municipalités locales par le Service d'ingénierie.

SERVICES FINANCIERS

RÉSOLUTION MRC-
CC 13743-05-20

REGISTRES DE CHÈQUES AVRIL 2020

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Céline Beaugard et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants :

- le registre de chèques général, 55319 à 55431, totalisant 1 928 832.16 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 avril 2020;
- le registre de chèques des salaires, portant les numéros 516653 à 51669 (élus), 516604 à 516652 (employés), et les numéros 516670 à 516767 (employés), totalisant 204 392.42 \$, tous en dépôts bancaires et portant sur la période du 1^{er} au 30 avril 2020;
- Le registre des prélèvements, au montant de 20 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 avril 2020;
- le registre de chèques des TPI, portant les numéros 1368 à 1371, totalisant 5 454.83 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 avril 2020;
- le registre de chèques du Fonds de gestion des baux de villégiature, portant le numéro 469 au montant de 146 393.39 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 avril 2020;
- le registre de chèques Fiducie, portant les numéros 710 et 711, totalisant 4 911.12 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 avril 2020;
- le registre de chèques de la Cour municipale, portant les numéros 1101 à 1106, totalisant 37 217.48 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 avril 2020.

ADOPTÉE

SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13744-05-20

RAPPORT SOMMAIRE DES DEMANDES DE RÉVISIONS ET DE VÉRIFICATIONS POUR LES RÔLES

Il est proposé par Mme Céline Beaugard, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport sommaire des demandes de révisions et de vérifications pour les rôles déposés en 2020, préparé par le service de l'évaluation foncière.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13745-05-20

ACQUISITION DU LOGICIEL D'AUTO-DÉCLARATION DE MODELLIUM

ATTENDU qu'en 2018, plusieurs municipalités ont débuté une réflexion sur le processus d'émission de permis pour des travaux mineurs afin d'y intégrer un processus de déclaration obligatoire du contribuable;

ATTENDU que l'importance ce processus permet de conserver les données des dossiers d'évaluation à jour;

ATTENDU qu'un outil d'auto-déclaration permettrait d'atténuer les impacts causés par le contexte de la pandémie de COVID-19, alors que les visites terrain par les techniciens du Service d'évaluation foncière sont restreintes;

ATTENDU que la société Modellium a développé un logiciel d'auto-déclaration permettant aux propriétaires de mettre à jour leurs dossiers au moyen de formulaires en ligne;

ATTENDU qu'un processus de contrôle de qualité serait mis en place pour effectuer des visites aléatoires sur le terrain;

ATTENDU la proposition no L-110520-01 de la société Modellium, au montant forfaitaire de 23 750 \$ avant taxes pour l'acquisition du logiciel et au montant annuel de 4 750 \$ avant taxes, pour le support technique, et ce, à compter de 2021;

ATTENDU la présentation des disponibilités budgétaires effectuées par les services financiers de la MRC ;

Il est proposé par Mme Céline Beauregard, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité de faire l'acquisition du logiciel d'auto-déclaration de la société Modellium pour un montant forfaitaire de 23 750 \$ avant taxes, ainsi que des frais de support annuels au montant de 4 750 \$ avant taxes, et ce, à compter de 2021.

ADOPTÉE

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13746-05-20

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE DÉLÉGATION DE LA GESTION FONCIÈRE ET DE LA GESTION DE L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT

ATTENDU la correspondance du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles reçue le 14 mai 2020 quant au renouvellement de l'*Entente délégitation de la gestion foncière et de la délégitation de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État*;

ATTENDU que cette entente vient à échéance le 30 août 2020;

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par Mme Francine Asselin-Bélisle et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC renouvelle l'*Entente de délégitation de la gestion foncière et de la délégitation de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État* pour une durée de sept (7) mois à compter de la date de son échéance.

Il est de plus résolu que le conseil de la MRC accepte tous les termes, les engagements, les obligations, les conditions et les modalités qui sont prévus à l'*Entente de délégitation de la gestion foncière et de la délégitation de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État*.

Il est de plus résolu qu'il autorise le préfet et la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle l'Avenant à l'*Entente de délégation de la gestion foncière et de la délégation de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État*.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13747-05-20

**DÉPÔT DU BILAN DE L'ANNÉE 5 DE LA MISE EN ŒUVRE
DU PDZA**

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par Mme Céline Beauregard et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le bilan de l'année 5 de la mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole (PDZA).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13748-05-20

**DÉPÔT DU PLAN DE TRAVAIL PRÉLIMINAIRE EN VUE
DE LA RÉVISION DU PDZA**

Il est proposé par M. Stéphane Roy, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le plan de travail préliminaire en vue de la révision du Plan de développement de la zone agricole (PDZA).

ADOPTÉE

**SERVICE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES
NATURELLES**

RÉSOLUTION MRC-
CC 13749-05-20

**ADOPTION DU BILAN DE LA PLANIFICATION
ANNUELLE ET DU REGISTRE ANNUEL DES PROJETS
PADF 2019-2020**

ATTENDU que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a conclu une entente de délégation concernant le Programme d'aménagement durable des Forêts (PADF) avec les MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides, des Pays-d'en-Haut et d'Argenteuil;

ATTENDU que ces MRC ont conclu, le 11 mai 2018, une entente inter-MRC de fourniture de services professionnels avec la MRC d'Antoine-Labelle afin d'effectuer la gestion et les mandats de l'entente de délégation auprès du MFFP;

ATTENDU que le cadre normatif du PADF prévoit que les MRC signataires de l'entente adoptent un bilan de planification annuelle et un registre annuel des projets pour chaque année du programme;

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'adopter le bilan de planification annuelle et le registre annuel des projets PADF de l'année 2019-2020. Il est de plus résolu de recommander l'adoption dudit bilan par les conseils des MRC des Laurentides, des Pays-d'en-Haut et d'Argenteuil.

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale à signer pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, ledit registre annuel des projets PADF dans le cadre de la reddition de comptes à transmettre au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13750-05-20

PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) | BUDGET 2020-2021

ATTENDU que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a conclu une entente de délégation concernant le Programme d'aménagement durable des Forêts (PADF) avec les MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides, des Pays-d'en-Haut et d'Argenteuil;

ATTENDU que ces MRC ont conclu, le 11 mai 2018, une entente inter-MRC de fourniture de services professionnels avec la MRC d'Antoine-Labelle afin d'effectuer la gestion et les mandats de l'entente de délégation auprès du MFFP;

ATTENDU que les MRC participantes à l'entente ont formé un comité de suivi de l'entente pour assurer sa mise à œuvre;

ATTENDU que le cadre normatif du PADF prévoit que les MRC signataires de l'entente adoptent un plan d'action et les prévisions budgétaires qui s'y rattachent;

ATTENDU que le comité de suivi a recommandé l'adoption des prévisions budgétaires 2020-2021 lors de la rencontre du 21 mai 2020;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par Mme Danielle Ouimet et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt au MFFP les prévisions budgétaires pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2021 du Programme d'aménagement durable des Forêts prévoyant un montant de 252 748 \$ quant aux frais de fonctionnement et un montant de 270 000 \$ alloué aux interventions ciblées pour la région des Laurentides selon la répartition convenue entre les territoires.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13751-05-20

PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) | PLAN D'ACTION 2020-2021

ATTENDU que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a conclu une entente de délégation concernant le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) avec les MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides, des Pays-d'en-Haut et d'Argenteuil;

ATTENDU que ces MRC ont conclu, le 11 mai 2018, une entente inter-MRC de fourniture de services professionnels avec la MRC d'Antoine-Labelle afin d'effectuer la gestion et les mandats de

l'entente de délégation auprès du MFFP;

ATTENDU que les MRC participantes à l'entente ont formé un comité de suivi pour assurer sa mise à œuvre;

ATTENDU que le cadre normatif du PADF prévoit que les MRC signataires de l'entente adoptent un plan d'action et les prévisions budgétaires qui s'y rattachent;

ATTENDU que le comité de suivi a recommandé l'adoption du plan d'action 2020-2021 lors de la rencontre du 21 mai 2020;

Il est proposé par M. Luc Diotte, appuyé par M. Stéphane Roy et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt au MFFP le plan d'action pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 du Programme d'aménagement durable des forêts.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13752-05-20

**RECOMMANDATIONS DES COMITÉS DE PRIORISATION
CONCERNANT L'APPEL DE PROJETS 2020-2021 DU
PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES
FORÊTS (PADF) - VOLET INTERVENTIONS CIBLÉES**

ATTENDU que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a conclu une entente de délégation concernant le Programme d'aménagement durable des Forêts (PADF) avec les MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides, des Pays-d'en-Haut et d'Argenteuil;

ATTENDU que ces MRC ont conclu, le 11 mai 2018, une entente inter-MRC de fourniture de services professionnels avec la MRC d'Antoine-Labelle afin d'effectuer la gestion et les mandats de l'entente de délégation auprès du MFFP;

ATTENDU que le programme PADF prévoit la réalisation d'interventions ciblées visant notamment la réalisation de travaux d'aménagement forestier sur les territoires publics intramunicipaux (TPI) ou sur les terres privées appartenant aux propriétaires forestiers reconnus en vertu des dispositions de la *Loi sur l'aménagement du territoire forestier* ainsi que des travaux associés à la voirie multiusage sur les terres publiques et privée;

ATTENDU que les MRC ont convenu d'une répartition régionale de l'enveloppe à ces nouveaux projets d'interventions ciblées;

ATTENDU les recommandations émises par les trois comités de priorisation;

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'entériner les recommandations des trois comités de priorisation et de financer les projets suivants :

Il est de plus résolu de permettre au directeur du service de gestion intégrée des ressources naturelles de la MRC d'Antoine-Labelle une marge de manœuvre pour bonifier les montants des projets au

besoin (maximum de 10 %) sans dépasser le montant total de 270 000 \$.

Il est également résolu d'autoriser le préfet et la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, tout document relatif aux ententes de financement pour les projets énumérés précédemment dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

RÉSOLUTION MRC-
CC 13753-05-20

REGISTRE DE CHÈQUE DES TNO D'AVRIL 2020

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par Mme Annick Brault et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé :

- Le registre de chèques des TNO, portant les numéros les numéros 8394 à 8413, totalisant 23 957.44 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 avril 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13754-05-20

DÉPÔT DU PLAN DE MESURES D'URGENCE (PMU)

ATTENDU qu'en vertu du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*, la MRC a l'obligation d'adopter un plan de sécurité civile pour les Territoires non-organisés (TNO) ;

ATTENDU le Plan de sécurité civile pour les Territoires non organisés (TNO) de la MRC d'Antoine-Labelle présenté pour dépôt,

ATTENDU la recommandation du Comité du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI);

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité d'adopter, tel que déposé, le Plan de sécurité civile pour les Territoires non-organisés (TNO) de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

SERVICE DU PERSONNEL

RÉSOLUTION MRC-
CC 13755-05-20

POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL

ATTENDU que toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU que la *Loi sur les normes du travail* prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible

une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU que le 28 novembre 2018 le Conseil de la MRC a adopté par sa résolution MRC-CC-11-18 une Politique sur le harcèlement psychologique et sexuel en milieu de travail;

ATTENDU que la MRC souhaite élargir sa Politique afin d'y inclure l'incivilité et la violence au travail ;

ATTENDU la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail présentée pour dépôt;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Céline Beauregard et résolu à l'unanimité de remplacer la Politique sur le harcèlement psychologique et sexuel en milieu de travail adoptée le 28 novembre 2018 et d'adopter, tel que déposée, la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail.

ADOPTÉE

POINTS D'INFORMATION

Le préfet et la directrice générale entretiennent les maires et mairesses sur les différents dossiers d'information, à savoir :

- Table Forêt Laurentides – Mois de l'arbre
- Film Laurentides | Autorisation de tournage dans le contexte de la pandémie de coronavirus (COVID-19)
- Projets retenus dans le cadre du programme d'aide 2020 de la Fondation de la MRC pour l'environnement
- Report de l'Assemblée générale annuelle de la Fondation de la MRC pour l'environnement
- Fondation de la MRC pour l'environnement | Orientations 2021
- Fonds régions et ruralité – Volet 3 | Projet « Signature innovation » des MRC
- Aide financière | Parcs régionaux

M. Pierre Flamand quitte la séance, il est 12 h 55.

RÉSOLUTION MRC-
CC-13756-05-20

AIDE FINANCIÈRE AU FONDS D'URGENCE ET DE RELANCE DE CENTRAIDE HAUTES-LAURENTIDES

ATTENDU la mise sur pied par Centraide Hautes-Laurentides d'un Fonds d'urgence et de relance afin de soutenir financièrement les organismes de première ligne sur le territoire pendant la période de pandémie de COVID-19;

ATTENDU qu'il pourrait être possible que la MRC contribue à ce Fonds en procédant à un réaménagement budgétaire;

ATTENDU que le salon du livre de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus ne pourra se tenir en 2020;

Il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité de demander au Services financiers de la MRC de procéder à un réaménagement budgétaire afin de remettre à Centraide Hautes-Laurentides un montant de 5 000\$ au Fonds d'urgence et de relance afin de soutenir financièrement les organismes de première ligne sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle pendant la période de pandémie de COVID-19.

Il est de plus résolu que le montant de 5 000 \$ puisé à même le Fond de développement du territoire 2020 et dédié à la tenue du salon du Livre de Notre-Dame-du-Laus soit attribué à cette aide financière.

ADOPTÉE

Mme Annick Brault quitte la séance, il est 13 h 05.

RETOUR SUR LES CAMPS DE JOUR MUNICIPAUX

À la demande de M. Pierre Flamand, la directrice générale fait un bref retour sur les camps de jour municipaux dans le contexte de pandémie de COVID-19. Elle rappelle les problématiques quant aux locaux et le document transmis aux municipalités et Villes à cet effet.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le préfet lève la séance. Il est 13 h 20.

Gilbert Pilote, préfet

**Me Mylène Mayer, directrice
générale et secrétaire-trésorière**